



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE MARCHE
POUR L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

I. Identification

Nom du Projet (Nom et Pays)	Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) Projet Manantali II
Identification du Projet	Agence Française de Développement (afd)/Union Européenne (Afd/UE)
Description du Marché	Travaux de construction de la ligne biterne (225 kV) Manantali-Bamako y compris l'extension du poste de Manantali et la construction d'un nouveau poste à Kambila (Kati/Bamako)
Numéro du lot	Unique
Durée d'exécution	18 mois

II. Soumissionnaires ayant soumis des offres

N° PLI	Nom et adresses complètes			Prix de l'offre lu à haute voix à l'ouverture des plis		Observations
	a) Nom	b) Ville/Etat ou province	c) Pays	d) Monnaie(s)	e) Montant(s)	
1.	Entreprise Z For Mining (ZFM)	Bamako	Mali	Aucun	Aucun	L'enveloppe enregistrée « Pli n° 1 » n'est pas une offre. En effet, il s'agit d'une lettre de désistement présentée par le candidat.
2.	Transrail lighting Limited	Mumbai	Inde	Euro	42 542 409	Néant
				F CFA	4 895 319 768	
3.	Sinohydro CORPORATION Ltd	Beijing	Chine	Euro	53 924 862,25	Néant
				F CFA	749 260 998,84	
4.	KALPA TARU Power Transmission Ltd	Gujarat	Inde	Euro	45 090 446,23	Néant
				F CFA	4 564 498 847	

P

FB

5.	KEC INTERNATIONAL LTD	Mumbai	Inde	Euro	45 419 423	Néant
				F CFA	7 747 425 304	
6.	Groupement Giza Cable Industries/HEDELEC O/MATELEC	Malek	Egypte	Euro	49 931 419,00	Le montant total après rabais est de 49 183 655,59 Euros et 15 979 120 652,90 F CFA
				F CFA	16 165 274 648,00	
7.	Groupement SUMEC & XD	Nanjing	Chine	Euros	58 579 275,81	Néant

III. Noms des soumissionnaires dont l'offre a été évaluée

N° Pli	Noms des soumissionnaires	Prix de l'offre lu à haute voix à l'ouverture des plis		Prix des offres évaluées en F CFA
2.	Transrail lighting Limited	Euro	42 542 409	32 937 002 669,39
		F CFA	4 895 319 768	
3.	Sinohydro CORPORATION Ltd	Euro	53 924 862,25	36 365 992 884,82
		F CFA	749 260 998,84	
5.	KEC INTERNATIONAL LTD	Euro	45 419 423	37 719 918 306,95
		F CFA	7 747 425 304	
6.	Groupement Giza Cable Industries/HEDELECO/MATELEC	Euro	49 931 419,00	48 586 996 799,87
		F CFA	16 165 274 648,00	
7.	Groupement SUMEC & XD	Euro	58 579 275,81	38 482 554 281,50

P
208

IV. Soumissionnaires dont les offres ont été rejetées

N° Pli	Noms des soumissionnaires	Prix de l'offre lu à haute voix à l'ouverture des plis		Motif (s) du rejet
1.	Entreprise Z For Mining (ZFM)	Aucun	Aucun	L'enveloppe enregistrée « Pli n° 1 » n'est pas une offre. En effet, il s'agit d'une lettre de désistement présentée par le candidat.
4.	KALPA TARU Power Transmission Ltd	Euros	45 090 446,23	Le soumissionnaire Kalpataru est sous une exclusion de la Banque Mondiale durant la période allant du 06/10/2020 au 06/10/2021. En application des dispositions des Directives de passation de marchés de l'AFD/Edition 2017 (clause 1.3.2, point 6) et des dispositions de la section V « Critères d'éligibilité » du DAO (clause 2.6) le soumissionnaire en question est déclarée non éligible. En conséquence, son offre est rejetée.
		F CFA	4 564 498 847	

V. Soumissionnaire dont l'offre a été retenue

N° Pli	Noms du soumissionnaire	Prix total final de l'offre	Total Marché (F CFA)	Délai d'exécution (mois)
2.	TRANSRAIL LIGHTING LIMITED – Inde	42 749 270 Euros et 4 895 319 768 FCFA	32 937 002 669,39	18
Résumé de l'objet du marché				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de construction de la ligne biterne (225 kV) Manantali-Bamako y compris l'extension du poste de Manantali et la construction d'un nouveau poste à Kambila (Kati/Bamako) <p>La prestation consiste en un contrat clé en main comprenant l'intégralité des prestations nécessaires à la conception, la construction, les essais et la mise en service de la ligne 225kV double terne Manantali-Bamako et des postes associés. Les détails des prestations sont indiqués dans le DAO.</p>				

P
PM

Principalement, il s'agit de :

- La réalisation d'une ligne 225kV double terne de 280km entre le poste de Manantali Extension et le poste de Kambila ;
- La réalisation d'une ligne 225kV double terne de 1,5km entre le poste de Manantali et le poste de Manantali Extension ;
- Le passage en coupure d'artère de la ligne 225kV existante Manantali-Kayes au niveau du poste de Manantali Extension ;
- La réalisation d'un nouveau poste 225kV « Manantali Extension » ;
- La réalisation d'un nouveau poste 225/30kV à Kambila ;
- L'ajout d'une travée départ ligne dans le poste existant de Manantali

NB. Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès du Directeur Général de la SOGEM et dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à partir de la publication du présent résultat.

Bamako, le 04 mai 021



Le Directeur Général

Tamsir NDIAYE